

L'Est Républicain

Les « faiseurs de paix » ont le moral

Ils arrivent à déminer une partie des petits litiges qui empoisonnent le quotidien. Zoom sur les six conciliateurs installés à la cité judiciaire de Nancy.

Ils arrivent à déminer une partie des petits litiges qui empoisonnent le quotidien. Zoom sur les six conciliateurs installés à la cité judiciaire de ...

Les « faiseurs de paix » ont le moral

v: ' '

Le juge d'instance Amarale Janeiro entouré par les six conciliateurs de la cité judiciaire. Photo C.G.

Ils arrivent à déminer une partie des petits litiges qui empoisonnent le quotidien. Zoom sur les six conciliateurs installés à la cité judiciaire de Nancy. Ce sont un peu les casques bleus des guéguerres du quotidien. Les conciliateurs de justice sont effet là pour tenter de ramener la paix dans les luttes de clochers, les conflits de voisinage et tous les petits litiges de la vie

courante. Une tâche ô combien difficile. Car ce

juridiques que leur exposent leurs



n'est pas parce qu'un litige est petit, qu'il n'est pas important. Il génère souvent des passions inversement proportionnelles à l'ampleur financière du problème. « La première qualité pour essayer de trouver une solution, c'est l'écoute », rappelle Jean-Claude Stella, le responsable de la formation des conciliateurs sur le ressort du tribunal de Nancy. Ils sont actuellement 23 à se pencher sur les casse-tête

concitoyens sur Nancy, Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson. La fonction repose sur le bénévolat. Il faut donc avoir du temps et une autre source de reve

nu. Conséquence : les conciliateurs sont presque tous des retraités. La plupart tiennent des permanences dans les mairies. Mais six d'entre eux sont présents au quotidien à la cité judiciaire. Ces six-là se sont retrouvés cette semaine pour une

réunion bilan. « Nous n'avons que du positif à faire remonter », assure, sourire aux lèvres, Renée Gabrysiak. Pas si fréquent dans un monde judiciaire en crise depuis des lustres.

« Devant nous, tout le monde peut être gagnant » Les conciliateurs nancéiens échappent à la sinistrose et mettent en avant des résultats probants. « Nous traitons environ 600 dossiers par an avec des taux de réussite entre 55 et 60 % », se félicite Renée Gabrysiak. Une manière optimiste de voir la bouteille à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide ?

Non pas du tout, affirment les conciliateurs. Car d'une part, leur taux de réussite est conforme à la moyenne nationale. D'autre part, lorsqu'ils règlent un problème, c'est en principe pour de bon. « Quand ça marche, les gens repartent rabisochés. Alors que devant un juge, il y a forcément une partie qui est condamnée et qui perd le procès. Devant nous, tout le monde peut être gagnant », résume Christian Bernez, le « patriarche », le plus ancien conciliateur nan

céen. « La dernière fois, les deux parties qui étaient en conflit se sont même fait la bise en partant. Bon, c'est vrai que ce n'est pas courant », ajoute Raymond Chabrol. En tout cas, le taux de réussite de

55 à 60 % comble le juge d'instance de Nancy Amarale Janeiro et lui évite de crouler sous les dossiers : « Pour moi, c'est une aide énorme. » C.G.

Plus d'informations :

<https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2018/06/12/les-faiseurs-de-paix-ont-le-moral>